

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mai 2015

CP2015_05_1
id. 1776

L'an deux mille quinze le vingt six mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**REPRÉSENTATION DE L'ASSEMBLÉE DANS LES COMMISSIONS
ET ORGANISMES EXTÉRIEURS
ARTICLE L.3121-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

Lors de notre réunion du 28 avril 2015, nous avons désigné nos représentants appelés à siéger dans les différentes commissions et organismes extérieurs.

C'est ainsi qu'ont été délégués :

- **à la Commission départementale des impôts directs locaux :**
 - Titulaire..... M. Gérard HÉBRARD
 - Suppléante..... Mme Colette JALAISE

- **à la Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels :**

Titulaires

- M. Gérard HÉBRARD
- M. Jérôme BEQ

Suppléants

- Mme Colette JALAISE
- Mme Frédérique TURELLA-BAYOL

Or, un même conseiller départemental, titulaire ou suppléant, ne peut siéger dans les deux commissions. Sachant que certains conseillers départementaux y siègent déjà en leur qualité de maire :

- Mme Marie-Claude NÈGRE et Monsieur Michel WEILL à la Commission départementale des impôts directs locaux ;
- et MM. Jean-Michel HENRYOT et Jean-Philippe BÉSIERS à la Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels,

je vous invite, dans le cadre de la délégation consentie à la Commission Permanente par délibération du 28 avril 2015, à désigner deux de nos collègues en lieu et place de M. Gérard HÉBRARD (titulaire) et de Mme Colette JALAISE (suppléante) à la **Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels**.

Notre représentation pourrait être la suivante :

Titulaires

- M. Jean-Claude BERTELLI
(à la place de M. Gérard HÉBRARD)
- M. Jérôme BEQ

Suppléants

- Mme Dominique SARDEING-RODRIGUEZ
(à la place de Mme Colette JALAISE)
- Mme Frédérique TURELLA-BAYOL

Je vous prie de bien vouloir délibérer et approuver cette modification.

- **Conseil départemental de l'Education Nationale (CDEN) :**

Siègent au CDEN pour représenter le Département :

- le Président du Conseil Départemental, co-Président es-qualité (avec le Préfet)
- un Vice-Président es-qualité désigné par le Président
- 5 conseillers départementaux titulaires
- 5 conseillers départementaux suppléants

Or, par courrier du 11 mai, Monsieur le Préfet me fait observer que l'Assemblée départementale a désigné par inadvertance 6 titulaires et 6 suppléants.

J'ai désigné Mme MAURIÈGE en qualité de Vice-Présidente chargée de me représenter. Dans ces conditions, le nombre de membres titulaires est de 5 conseillers, donc en conformité avec le code de l'éducation :

- Mme JALAISE
- Mme BAULU
- Mme TURELLA-BAYOL
- Mme LE CORRE
- M. DESCAZEAUX

Par contre, il y a lieu de supprimer un membre suppléant pour être en conformité avec le code de l'éducation, parmi les six suppléants que nous avons désignés le 28 avril :

- M. ALBUGUES
- Mme FERRERO
- Mme COLOMBIÉ
- Mme DEBIAIS
- M. ROGER
- Mme BOURDONCLE

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

Commission départementale des impôts directs locaux :

- Confirme la désignation en qualité de :
 - Titulaire..... M. Gérard HÉBRARD
 - Suppléante..... Mme Colette JALAISE

Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels :

- Désigne en qualité de représentants titulaires et suppléants :

Titulaires

- Mme Véronique RIOLS
- M. Jérôme BEQ

Suppléants

- Mme Dominique SARDEING-RODRIGUEZ
- Mme Frédérique TURELLA-BAYOL

Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) :

- Arrête comme suit la représentation du Département de Tarn-et-Garonne :
 - le Président du Conseil Départemental, co-Président es-qualité
 - Mme Marie-José MAURIÈGE, Vice-Présidente, désignée par le Président

5 Titulaires

- Mme Colette JALAISE
- Mme Maryse BAULU
- Mme Frédérique TURELLA-BAYOL
- Mme Christiane LE CORRE
- M. Ghislain DESCAZEAUX

5 Suppléants

- M. Mathieu ALBUGUES
- Mme Monique FERRERO
- Mme Véronique COLOMBIÉ
- M. Denis ROGER
- Mme Catherine BOURDONCLE

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC